

AVIS

Saisine n° 2000-SA-0290

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif au Guide de bonnes pratiques d'hygiène pour la distribution automatique des produits frais

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF) a été saisi le 14 avril 2000, par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, d'une demande d'avis portant sur un Guide de bonnes pratiques d'hygiène pour la distribution automatique de produits frais.

Après examen de ce dossier par le groupe de travail « Microbiologie et évaluation des risques » du CSHPF puis par le Comité d'experts spécialisé (CES) « Microbiologie » réuni le 10 janvier 2001, l'Afssa a rendu l'avis suivant.

- Considérant que ce Guide de bonnes pratiques d'hygiène répond aux exigences de la directive 93/43/CEE relative à l'hygiène des denrées alimentaires ;
- Considérant que ce Guide suit les principes de la démarche HACCP (analyse des dangers, points critiques pour leur maîtrise) ;
- Considérant que ce Guide rassemble les recommandations spécifiques au secteur alimentaire auquel il se réfère ;

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments estime que ce Guide de bonnes pratiques d'hygiène doit permettre la mise en place de mesures nécessaires pour garantir la sécurité et la salubrité des produits frais vendus dans les distributeurs automatiques.

Martin HIRSCH